

Commune de LEUGNY
7 rue de la mairie
86220 LEUGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°01-05/2026**

L'an DEUX MIL VINGT SIX le 07 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge MIGEON, Maire.

Nombre de membres : 11

Présents : Serge MIGEON, Nathalie TAUREAU, Sonia TEXEREAU, Nicolas CHESNEAU, Priscilla CHESNEAU, Jérémy DUGÉ, Tony OLIVIERI, Pascal JULLY.

Absents excusés : Murielle MIGEON donne pouvoir à Serge MIGEON

Christophe FOREST donne pouvoir à Nathalie TAUREAU

Absent : Jean-Bernard GUERY

Secrétaire de séance : Nathalie TAUREAU

Date de la convocation : 31/12/2025

Date d'affichage : 31/12/2025

Nombre de
conseillers :

En exercice :
11

Présents : 08

Votants : 10

OBJET : Assistance à la gestion des concessions funéraires communales.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-1 et suivants relatifs aux cimetières,

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un inventaire fiable et à jour des concessions funéraires du cimetière communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le plan du cimetière afin d'en améliorer la gestion et l'accessibilité administrative,

Considérant la complexité des procédures relatives aux concessions funéraires (renouvellements, concessions échues, reprises) et l'absence de moyens techniques spécifiques au sein des services communaux,

Considérant l'intérêt de recourir à une entreprise spécialisée afin d'assister la commune dans ces missions, sans délégation du pouvoir de décision de la collectivité,

Considérant les deux devis reçus, respectivement de :

- l'entreprise **ELABOR**, pour un montant de **12 298,40 € H.T.** comprenant l'inventaire du terrain du cimetière, l'assistance juridique et conseils, l'étude des concessionnaires, la création de plans, la téléformation compète, web services cimetières-de-France.fr, forfait de déplacements.
- l'entreprise **SISTEC avec l'AT 86**, pour un montant de **1 771.00 € H.T.** comprenant les frais techniques : création de compte, la mise en service, la création du plan (tracé et identification), le relevé terrain par drone et la formation logiciel.

1 AR Prefecture

086-218601300-20260107-2026_01_05-DE
Reçu le 08/01/2026

Considérant que l'offre de l'entreprise **ELABOR** est apparue la mieux adaptée aux besoins de la commune, tant sur le plan technique que financier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 :

De confier à l'entreprise **ELABOR** une mission d'assistance à la gestion des concessions funéraires communales.

Article 2 :

Cette mission comprend notamment :

- l'inventaire et l'étude des concessions existantes,
- la mise à jour des données relatives aux concessions,
- la mise à jour du plan du cimetière communal,
- la réalisation de registre alphabétique et numérique
- l'abonnement à un logiciel pour la gestion du cimetière
- l'assistance administrative et réglementaire de la commune dans les procédures liées aux concessions funéraires.
- La téléformation

Article 3 :

Le montant de la prestation est fixé à **12 298.40 € HT**, conformément au devis retenu.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Acte rendu exécutoire après
Transmission en Sous-préfecture le 08/01/2026
Publication ou Notification le 08/01/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Serge MIGEON

2 AR Prefecture

086-218601300-20260107-2026_01_05-DE
Reçu le 08/01/2026